

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

---

INSTITUER UN MÉCANISME DE SAISIE DES AVOIRS SOUVERAINS ÉTRANGERS  
GELÉS EN RÉPONSE AUX VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL - (N° 1706)

Non soutenu

N° CF11

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Grenon

-----

### ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 10 :

« Les produits issus des saisies autorisées en application du présent article sont versés au budget général de l'État. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le respect du principe d'universalité budgétaire, en évitant l'affectation directe de recettes à une dépense spécifique.

Il permet d'assurer un contrôle parlementaire renforcé et une meilleure transparence dans l'utilisation des fonds publics.